

Le Journal de Tallenay

Décembre 2014



SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE

Mes chers Concitoyens.....	<u>2</u>
----------------------------	----------

ETAT CIVIL

Naissances, mariages, départs, arrivées, décès.....	<u>3</u>
---	----------

DÉCISIONS DU CONSEIL

Séance du 1er juillet 2014.....	<u>4</u>
Séance du 2 septembre 2014.....	<u>6</u>
Séance du 14 octobre 2014.....	<u>10</u>
Séance du 9 décembre 2014.....	<u>17</u>

REVUE DE PRESSE

Un nouveau visage en primaire.....	<u>20</u>
Un nouvel enseignant à l'école élémentaire.....	<u>20</u>
Forte hausse de fréquentation à la cantine scolaire.....	<u>20</u>
L'équipe périscolaire fait sa rentrée.....	<u>21</u>
Le Maire à la rencontre de CM2.....	<u>21</u>
Journée "découverte" pour cyclos et marcheurs.....	<u>22</u>
La cour de l'école transformée.....	<u>22</u>
L'association paroissiale recherche des bénévoles.....	<u>23</u>
Vacances gourmandes au centre de loisirs.....	<u>23</u>
Bienvenue aux nouveaux habitants.....	<u>24</u>
Séverine et Ludovic.....	<u>24</u>
Linnea et Rémy.....	<u>24</u>
Sylvie et Jean-Louis.....	<u>25</u>
Remise du drapeau tricolore au Père Etienne Bakissi.....	<u>25</u>
Les plantations des enfants.....	<u>25</u>
Les TAP à l'heure musicale.....	<u>26</u>
A la découverte de la réserve biologique.....	<u>26</u>

LES ASSOCIATIONS

AVT : une belle fête de Noël.....	<u>27</u>
Les Cyclos de la Dame Blanche – année 2013-2014.....	<u>28</u>
FCCD : de grands changements.....	<u>29</u>
AFL : une rentrée et un trimestre réussis.....	<u>30</u>
Mot du Président de l'AC2000.....	<u>31</u>

LES ANCIENS

Le repas des anciens, une tradition bien ancrée.....	<u>32</u>
--	-----------

SPORTIFS

Matthieu et Lucas – Charline Delay - Stéphane Louison.....	<u>33</u>
--	-----------

LOISIRS RÉCRÉATIFS

Coin jeu.....	<u>34</u>
Coin cuisine : pain d'épice tallenaysien.....	<u>35</u>
Coin brico : un abri à hérissons.....	<u>35</u>

Mes Chers Concitoyens

Prochainement, vous vous retrouverez en famille ou entre amis pour fêter Noël ou la nouvelle année 2015 qui arrive à grand pas.

Par la préparation des menus de réveillon, le choix des cadeaux et la décoration de la maison, chacun et chacune pourra ainsi oublier quelques instants le climat ambiant un peu morose qui règne actuellement sur notre pays.

Notre commune, comme un grand nombre d'autres collectivités locales a souhaité cependant dans un contexte budgétaire contraint faire le choix de voir les traditions perdurer (Noël des anciens et des enfants, vœux du conseil municipal ..) afin de permettre à celles et ceux qui le souhaitent, de se retrouver et de partager un moment de convivialité et de chaleur humaine qu'apporte ce temps de Noël.

N'oublions pas non plus, que certains d'entre nous ne pourront pour diverses raisons y participer.

C'est la raison pour laquelle, cette période de fin d'année doit avant tout être un temps d'échange, de solidarité avec des gestes en faveur des plus démunis qui se battent chaque jour pour survivre dans la solitude ou parfois le dénuement le plus total.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente mes meilleurs vœux pour la nouvelle année 2015.

Votre Maire, Jean-Yves PRALON



Naissances

**Mélina, Lysiane, Fatma,
fille de Mr FILLIEUX et Mme KAHOUA**

Mariages

**Madame JEUNOT Sylvie et
Monsieur BOUILLOD Jean-Louis**



**Madame Séverine MEUNIER et
Monsieur Ludovic BARBAROSSA**



Arrivées



**Monsieur Philippe GODOT et
Madame Emmanuelle TARDY**

**Monsieur Valentin JOLIAT et
Madame Maryline GIROD**



Départs

**Monsieur et Madame Bernard et
Josiane TARDY**

Décès

néant



MAIRIE DE TALLENAY
REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2014
COMPTE-RENDU

Présents M. Jean-Yves PRALON, Maire M. Arnaud PERRIN, 1 ^{er} Adjoint M. Christian LAMIRAULT, 2 ^{ème} Adjoint, M. André BETTER, 3 ^{ème} Adjoint Mme Patricia DA COSTA, Conseillère Municipale Déléguée Mme Martine DELAY, Conseillère Municipale Mme Florence NICOLAUD, Conseillère Municipale M. Francis VIENNET, Conseiller Municipal Mme Judith CHATOT, Conseillère Municipale Messieurs Johan KELLER, Stéphane LOCATELLI et Benjamin MOOS, agents de l'ONF	Absents excusés : Mme Isabelle ALLELY, Conseillère Municipale Déléguée, a donné procuration à Jean-Yves PRALON. Philippe PICHERY, Conseiller Municipal, a donné procuration à Arnaud PERRIN Absents non excusés : Néant Secrétaire de séance : Monsieur Arnaud PERRIN
---	---

RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES

I - RECRUTEMENT DE LA SECRÉTAIRE DE MAIRIE



- DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2014/32

Après examen des offres reçues et l'entretien des candidates ayant le profil du poste, le Conseil Municipal décide de retenir Madame Marie-Christine GOUX à raison de 18 heures hebdomadaires.



II – ONF : AMENAGEMENT FORESTIER

- DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2014/33

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet de révision de l'aménagement en vigueur de la forêt communale de Tallenay, pour la période de 2015 à 2034, en vertu des dispositions de l'article L 143-1 du code forestier.

Les grandes lignes du projet comprennent :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement
- La définition des objectifs assignés à cette forêt
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet de révision de l'aménagement de la forêt communale.



Monsieur Arnaud PERRIN attire l'attention de l'ensemble des présents sur le fait qu'une nouvelle directive pénalisera la commune et les affouagistes, puisqu'elle ne permettra plus aux adjudicataires de lots d'affouage, d'abattre des arbres dont le diamètre est supérieur à 35 cm (mesure prise à 1 m du sol). Une réunion sera organisée avec la commission forêt dès septembre pour discuter de ces mesures.

III – QUESTIONS DIVERSES

Rythmes scolaires - Ecoles



La mairie de Tallenay décide que les 50 euros alloués par élève tallenaysien correspondant au fond d'amorçage des temps d'activités péri-éducatives créé par la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, seront entièrement reversés à l'Association des Familles Laïques de Châtillon le Duc (AFL), responsable de l'organisation de ce temps périscolaire.

CAGB : Adhésion au service Conseil en Energie Partagé (CEP)

La CAGB propose aux communes la réalisation d'un diagnostic d'éclairage public. Pour ce faire, il faut adhérer au service du Conseil en Energie Partagé (CEP) ; le coût du diagnostic est estimé à 20 € par point lumineux et la participation de la commune s'élève à 4 € par point lumineux.

Compte tenu des derniers travaux réalisés sur l'éclairage public, il est décidé de ne pas souscrire à ce dispositif.

Lettre de l'AMF (Association des Maires de France) sur le plan d'économie 2015-2017 : motion de soutien

- DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2014/34



L'AMF alerte les communes sur le fait que les concours financiers de l'Etat sont appelés à diminuer de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017, ce qui représente une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Cette baisse massive et brutale de nos dotations aura une double conséquence :

- Sur la qualité des services essentiels rendus à la population
- Sur l'investissement local, assuré pour plus de 60 % pour le bloc communal, avec des répercussions inévitables sur la croissance et l'emploi.

C'est pourquoi le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'adopter la motion de soutien aux demandes de l'AMF, et ce dans le seul intérêt général afin de demander le réexamen du dispositif envisagé et la réunion, en urgence, d'une véritable instance nationale de dialogue entre l'Etat et les représentants des collectivités locales.



Décisions du conseil

MAIRIE DE TALLENAY
REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 SEPTEMBRE 2014
COMPTE-RENDU

Présents M. Jean-Yves PRALON, Maire M. Arnaud PERRIN, 1 ^{er} Adjoint M. Christian LAMIRAULT, 2 ^{ème} Adjoint, M. André BETTER, 3 ^{ème} Adjoint Mme Isabelle ALLELY, Conseillère Municipale Déléguée Mme Patricia DA COSTA, Conseillère Municipale Déléguée Mme Martine DELAY, Conseillère Municipale M. Francis VIENNET, Conseiller Municipal Mme Florence NICOLAUD, Conseillère Municipale M. Philippe PICHERY, Conseiller Municipal Mme Judith CHATOT, Conseillère Municipale	Absents excusés : Néant
	Absents non excusés : Néant
	Secrétaire de séance : Monsieur Philippe PICHERY
	

RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES

I - RENTRÉE SCOLAIRE ET HORAIRES DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Les effectifs de l'école primaire de Châtillon-le-Duc s'élèvent à :

- 146 élèves en élémentaire
- 76 élèves en maternelle



La commune de Tallenay est en attente du nombre d'élèves de Tallenay scolarisés à Châtillon-le-Duc, afin de pouvoir déterminer la répartition des charges entre les deux communes.

Les Temps d'Activités Périscolaire (TAP) comptent 161 enfants.

Des travaux ont été réalisés pendant les vacances :

- Agrandissement de la cour et sécurisation de celle-ci
- Création d'un hall pour stocker du matériel pédagogique et du matériel d'entretien
- Ouverture d'une 6^{ème} classe à l'école primaire
- Baies vitrées changées dans les halls d'entrées des classes de l'école primaire

II – PERSONNEL COMMUNAL

1) DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2014/35

Le contrat à durée déterminée de Mme ETIENNE Christelle est renouvelé à compter du 15 septembre 2014, pour exercer les fonctions d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe.



2) DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2014/36

Le Conseil Municipal décide d'instaurer un régime indemnitaire sur le poste de rédactrice stagiaire. Mme GOUX Marie-Christine bénéficiera de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaire (IFTS) à compter du 1/09/2014. Le taux affecté à cette prime sera de 3,7. Les crédits étaient déjà inscrits au budget 2014.

3) DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2014/37

Le renouvellement du contrat groupe d'assurances des risques statutaires initié par le Centre de gestion du



Décisions du conseil

Doubs a attribué le marché au groupement SOFCAP (courtier) et CNP (assureur).

Le contrat de la mairie de Tallenay, adhérente, arrive à échéance fin 2014. Ainsi la mairie décide de continuer à assurer les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL et les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public auprès du Centre de Gestion du Doubs. La durée du contrat sera de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2015.



III – FONDS D'AIDE AUX ACCEDANTS A LA PROPRIETE (FAAP) ET FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL)

Ces outils ont pour objectif de soutenir les ménages dans la poursuite de leur projet immobilier et de continuer la mobilisation de l'action publique en faveur du principe général du droit à un logement décent.

Le maire explique qu'il s'agit d'une démarche solidaire en faveur des ménages les plus en difficulté. Le niveau attendu de la participation de chaque commune est de 0.61 € par habitant pour le FSL et de 0.30 € par habitant pour le FAAP.

Pour ce qui est du FSL, en 2013, le budget mobilisé pour l'ensemble des actions a été de 3.3 millions d'euros, alimenté par les contributions des communes ou de leurs groupements, de la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs, de la Mutualité sociale agricole, de gestionnaires du 1%, des bailleurs sociaux, d'associations et du département.

Différents conseillers municipaux s'interrogent sur le nombre de communes dans le département participant à ces dispositifs.

Dans l'attente de renseignements complémentaires, cette décision sera prise lors d'un prochain conseil.

IV – SIVOSS : RETRAIT DE LA COMMUNE DE TALLENAY

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 2014219-0005 du 7 août 2014, les communes d'Auxon-Dessous, Auxon-Dessus, Miserey-Salines et Tallenay sont autorisées à se retirer du Syndicat à Vocation Scolaire et Sportive du Collège de Châtillon-le-Duc.



Ces communes demandent ainsi à ce que de nouveaux titres de recettes proratisées au 8/12^{ème} de l'année 2014, correspondant à la présence de ces communes au SIVOSS, soient émis.



V – RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM) : PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT

4) DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2014/38

Etant donné qu'il n'y a plus d'assistante maternelle à Tallenay, la question posée était de savoir si la participation financière de la commune au RAM était encore nécessaire.

Cependant, plusieurs membres du Conseil Municipal soulignent le fait que des familles de Tallenay profitent de ce réseau pour recueillir des informations et que ce relais représente également un lieu de rencontre et d'animation pour les jeunes enfants.

Le montant des charges pour la commune de Tallenay s'élève à 206,23 euros.

M. Better alerte sur le fait que les aides apportées par la CAF risquent de diminuer ce qui risque de faire augmenter le coût pour la collectivité.

Le Conseil Municipal donne son accord pour signer la convention et par conséquent pour continuer à verser une participation.

VI- SYNDICAT INTERCOMMUNAL AUXON CHATILLON-LE-DUC (SIAC) :



Décisions du conseil

PREPARATION DES TRAVAUX POUR 2015

Le SIAC appelle la commune de Tallenay à programmer ses travaux « eau potable » et « assainissement » pour l'année 2015, la liste de ces travaux devant être communiqués au SIAC pour mi-novembre. Pour Rappel, en 2014 le déplacement des collecteurs chez les particuliers Rue Bellevue a été effectué.

VII – DENEIGEMENT : CONSULTATION DES ENTREPRISES

Afin de préparer la prochaine saison hivernale, la commune de Tallenay a sollicité 3 entreprises pour comparer les devis relatifs à la mise à disposition du matériel de déneigement, à la fourniture de sel et au taux horaire de fonctionnement. Dans l'attente de ces documents, le Conseil Municipal rendra sa décision ultérieurement.

VIII – ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DU VILLAGE

Le maire souhaite qu'un effort particulier soit porté sur l'entretien de l'ensemble des bâtiments communaux et aires de jeux.



IX – TRANSFERT AUTOMATIQUE DES POUVOIRS DE POLICE SPECIALE DES MAIRES AUX PRESIDENTS DES EPCI

Les lois de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014, et d'accès au logement et à un urbanisme rénové du 26 mars 2014, ont modifié les pouvoirs de police entre les maires et les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Ainsi, l'article L.5211-9-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit désormais le transfert automatique des pouvoirs de police spéciale du Maire au Président de l'EPCI dans un certain nombre de domaines qui concernent les compétences communautaires :

- En matière de gestion des déchets
- En matière d'accueil des gens du voyage
- En matière de circulation et de stationnement
- En matière de délivrance des autorisations de stationnement des taxis
- En matière d'habitat

Ces transferts ne manqueront d'induire de lourdes conséquences en termes politiques, juridiques et financiers.

Il convient de mener une réflexion pour peser cet impact au niveau de la commune.

X – NOMINATION DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

La Direction Générale des Finances Publiques, après examen de la liste de contribuables proposée par le Conseil Municipal de Tallenay, a désigné comme membres de la commission communale des impôts directs les personnes dont les noms sont mentionnés dans le tableau ci-dessous :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
M. PERRIN Arnaud	Mme PICOT Elisabeth née BAUD
M. LAMIRAULT Christian	M. BENOIT Jean-Marie
Mme DA COSTA Patricia née COULON	M. BELLE Charles
Mme DOMINGUEZ Isabelle née ALLELY	M. MOLLET André
M. VIENNET Francis	M. PARDON Jean-Paul
M. ANGUENOT Gabriel	M. LOUX Jean-Pierre



XI – TRAVAIL DES COMMISSIONS ET DU CCAS

Le Conseil Municipal a exprimé la volonté de dynamiser l'action des commissions et du CCAS et de faire davantage participer la population.

Les commissions s'occupent de l'urbanisme, de la communication, des bâtiments, des forêts.



Décisions du conseil

XII – UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Une réflexion est à conduire quant à l'utilisation de la salle polyvalente et à la mise en place d'un nouveau fonctionnement, de nombreux dysfonctionnements ayant été relevés au cours de ces derniers mois.

XIII – RESPECT DES REGLEMENTATIONS COMMUNALES EN VIGUEUR

Il a été constaté au sein de la commune que certaines règles étaient insuffisamment respectées :

- tontes en dehors des horaires réglementaires ce qui génère des nuisances sonores
- arrêts aux STOP non respectés, ce qui représente un danger pour la vie d'autrui

Afin de bien-vivre ensemble à Tallenay, nous réaffirmons l'obligation de respecter les réglementations préfectorales et communales en vigueur.



XIV – BAIL DE CHASSE

5) DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2014/39

Faisant suite à la démission du président, M. CHAGUE Denis, une assemblée générale extraordinaire de l'ACCA s'est tenue le 19 avril 2014.

Ont été élus à l'unanimité :

- Président : M. CONSCIENCE André
- Secrétaire : M. MURCIA José
- Trésorier : M. COURTOT Jean



Le bail signé entre l'ACCA et la commune de Tallenay arrivant à échéance au 31/12/2014, le Conseil Municipal s'est prononcé pour annuler le précédent bail de location signé le 16 octobre 2008 et le remplacer à compter du 1/09/2014 pour une durée de 6 ans avec les clauses suivantes :

1. La commune de Tallenay suivant la délibération du 2 septembre 2014 donne à bail à l'Association Communale de Chasse Agrée (ACCA) de Tallenay le droit de chasse sur ses propriétés communales pour une période de six années consécutives qui commenceront le 1er septembre 2014 et finiront le 31 août 2020, moyennant une redevance annuelle de l'euro symbolique.
2. Le bail peut être résilié de part et d'autre à chaque période triennale par un simple préavis de trois mois par lettre recommandée. En cas de dissolution de la société de chasse, le bail sera résilié d'office ; aucune sous-location totale ou partielle n'est admise sans autorisation spéciale du Conseil Municipal. La surface louée n'est pas garantie et, de ce fait, la société ne pourra exiger aucune modification de prix.
3. Les membres de la société de chasse devront se conformer aux lois et règlements concernant la chasse ; ils devront respecter les cultures et ne pas entraver l'exploitation des pâturages et des produits forestiers sous quelque prétexte que ce soit. Ils seront entièrement responsables des dégâts commis tant par eux que par leurs chiens.
4. L'ACCA s'engage sous sa responsabilité à entretenir les lignes de chasse. Celles-ci devront obligatoirement être en conformité avec les règles de sécurité fixées par la réglementation en vigueur. La commune sera entièrement déchargée de toutes responsabilités liées à ces travaux.

XV – QUESTIONS DIVERSES

A la demande de la préfecture afin de prévoir la dotation globale de fonctionnement (DGF), la commune de Tallenay a confirmé que la longueur de sa voirie communale en 2013 restait inchangée, il n'y a par conséquent pas eu de délibération prise à ce sujet en 2013. Les mètres linéaires sont reconduits pour la prochaine année.



MAIRIE DE TALLENAY
REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 OCTOBRE 2014
COMPTE-RENDU

Présents M. Jean-Yves PRALON, Maire M. Arnaud PERRIN, 1 ^{er} Adjoint M. Christian LAMIRAULT, 2 ^{ème} Adjoint, Mme Isabelle ALLELY, Conseillère Municipale Déléguée Mme Patricia DA COSTA, Conseillère Municipale Déléguée Mme Martine DELAY, Conseillère Municipale Mme Florence NICOLAUD, Conseillère Municipale M. Philippe PICHERY, Conseiller Municipal Mme Judith CHATOT, Conseillère Municipale	Absents excusés : M. Francis VIENNET, Conseiller Municipal M. André BETTER, 3 ^{ème} Adjoint
	Absents non excusés : Néant
	Secrétaire de séance :
	Monsieur Christian LAMIRAULT

RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES

I - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015

M. le Maire indique que les dotations de l'Etat aux Collectivités Territoriales sont en constante diminution alors que les dépenses de ces dernières ne cessent d'augmenter à cause des transferts de compétences de l'Etat aux Collectivités et de la mise en place récemment des Temps d'Activités Périscolaires.

Dans ce contexte tendu, les petites communes sont appelées à se regrouper en intercommunalités de manière à mutualiser les moyens humains, matériels et financiers et ainsi continuer à survivre.

Une réunion ultérieure, à l'initiative du Maire, sera organisée pour parler de projets à mener en 2015 pour la commune de Tallenay malgré ce contexte difficile.



II – ECOLES DE CHATILLON-LE-DUC Organisation du temps scolaire

Mme la Conseillère Municipale en charge des affaires scolaires informe le conseil que :

- Une seule rotation du bus est effectuée entre Châtillon-le-Duc et Cayenne
- Concernant les Temps d'Activité Périscolaires TAP :

- 12 salariés recrutés et 11 bénévoles œuvrent parfaitement pour offrir aux quelques 170 enfants un panel d'activités attractives :

En élémentaire, les enfants ont accès aux activités suivantes : basketball, jeux collectifs, musique, couture, architecture, théâtre, jeux de société, lecture...

En maternelle, les enfants choisissent entre chant, danse, lecture de contes...

Un groupe d'évaluation des TAP est en train de se mettre en place.

- Une centaine d'élèves demi-pensionnaires fréquentent la cantine.
- Les factures concernant les frais de cantine, TAP et aide aux devoirs englobent des périodes de 4 mois.
Une facture en fin d'année scolaire a pour objet de régulariser les différentes situations.
- L'Association des Maires de France AMF demande à ce que le fond d'amorçage prévu par l'état (50 euros/ an / enfant) la première année, pour aider les communes à faire face financièrement à cette nouvelle compétence, soit reconduit pour les années à venir.



- Le mercredi 15 octobre est marqué par la suppression des cours à l'école ; l'état a en effet organisé une journée de concertation avec les enseignants pour évoquer de nouveaux programmes scolaires. L'AFL a gardé ses portes fermées ce mercredi.

III – LOTISSEMENT LE PRE MARGOT 2

➤ DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2014/ 40

- Le lotissement « Le pré Margot 2 » comporte 3 maisons d'habitation. L'ensemble des travaux a été réalisé conformément aux prescriptions énoncées dans le programme des travaux. Rien ne s'oppose de ce fait à ce que l'ensemble des équipements communs (voirie, réseaux assainissement, eau, télécommunications, gaz, EDF etc.) soit transféré dans le domaine public communal.



La réception des travaux ayant été effectuée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette rétrocession pour le franc symbolique telle que prévue dans la convention de transfert.

➤ DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2014/41

- La commune souhaite acquérir une parcelle de terrain, ZA429 de 27ca, pour la création d'un chemin piétonnier sécurisé reliant le lotissement « Pré Margot 2 » au Chemin Pommey afin de rendre l'accès à l'aire de jeux plus aisé pour les enfants du secteur.

Le coût de la transaction est estimé par le service des domaines à 270 euros HT, hors frais d'acte et d'enregistrement, ceux-ci restant à la charge de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette acquisition.

IV – FONDS D'AIDE AUX ACCEDANTS A LA PROPRIETE FAAP ET FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT FSL

➤ DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2014/42

Ces outils ont pour objectif de soutenir les ménages dans la poursuite de leur projet immobilier et de continuer la mobilisation de l'action publique en faveur du principe général du droit à un logement décent.

Le maire explique qu'il s'agit d'une démarche solidaire en faveur des ménages les plus en difficulté.

Le niveau attendu de la participation de chaque commune est de 0.61 € par habitant pour le FSL et de 0.30 € par habitant pour le FAAP.

Pour ce qui est du FSL, en 2013, le budget mobilisé pour l'ensemble des actions a été de 3.3 millions d'euros, alimenté par les contributions des communes ou de leurs groupements, de la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs, de la Mutualité sociale agricole, de gestionnaires du 1%, des bailleurs sociaux, d'associations et du département.

Le Conseil Général informe que 275 communes du Doubs sur 570 communes au total adhèrent à ce Fond de Solidarité Logement.

Après délibération, le Conseil Municipal donne un avis favorable à une participation de la commune pour cette année encore, les crédits étant inscrits au budget primitif.

Cependant, compte-tenu de l'évolution des dotations qui seront notifiées à l'avenir, cette participation pourra être remise en cause..



V – ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER EPF

L'EPF est un outil au service des politiques foncières locales. Concrètement, l'EPF peut acquérir, porter, gérer, puis rétrocéder des biens fonciers (bâti ou non bâti) à la demande des communes. Cet outil financier a vocation à faciliter les acquisitions de biens nécessaires à la réalisation des projets qui s'inscrivent dans les domaines suivants : habitat et logement social, développement économique, renouvellement urbain, équipements publics espaces agricoles et de loisirs.

Aucune opération concernant la commune de Tallenay n'est susceptible d'être confiée à cet organisme au titre de l'exercice 2015.



VI- SIVOSS DE CHATILLON –LE-DUC

➤ DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2014/ 43

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 2014219-0005 du 7 août 2014, les communes d'Auxon-Dessous, Auxon-Dessus, Miserey-Salines et Tallenay ont été autorisées à se retirer du Syndicat à Vocation Scolaire et Sportive du Collège de Châtillon-le-Duc.



Par conséquent, le comité du SIVOSS s'est réuni le 8 juillet 2014 et a décidé lors de cette réunion de figer les comptes pour ces 4 communes au 31/08/2014, et donc de solliciter leur participation proratisée pour les 8 mois concernés (entre janvier et août 2014), soit **86.22 € / 12x8 = 57.52 €** pour Tallenay.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de valider la position du SIVOSS, de régler par mandat administratif sa participation proratisée au titre de l'année 2014 et de renoncer expressément au boni de liquidation (solde de trésorerie) en cas de dissolution future du SIVOSS.

VII – VOIRIE DU CHATEAU

Un engin agricole a déversé à deux reprises de l'huile hydraulique sur les chaussées de la Rue du Château et de la Grande Rue début septembre. Le Maire rappelle que la chaussée Rue du Château a été refaite par l'entreprise Eurovia en juin 2013. Eurovia a indiqué que cette huile peut altérer les propriétés du bitume utilisé pour la fabrication des enrobés et engendrer une dégradation prématurée de celle-ci. La zone concernée représente une surface de 1000 m².

Une déclaration de sinistre a donc été envoyée aux sociétés d'assurances. Cette affaire suit son cours.



VIII – DENEIGEMENT : CHOIX DE L'ENTREPRISE

➤ DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2014/ 44

Afin de préparer la prochaine saison hivernale, la commune de Tallenay a sollicité trois entreprises pour comparer les offres relatives à la mise à disposition du matériel de déneigement, à la fourniture de sel et au taux horaire de fonctionnement.

Au vu des résultats enregistrés, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de reconduire l'entreprise JP BOIS DE CHAUFFAGE de Tallenay pour la prochaine campagne de déneigement 2014/2015, selon les conditions suivantes :

- Forfait mise à disposition du matériel : 1 200 € HT
- Heure de déneigement : 70 € HT

Le Maire demande à M. PERRIN de veiller à la bonne exécution des travaux et souhaite aussi que les habitants veuillent bien stationner leurs véhicules motorisés en dehors des voies de circulation pour faciliter le passage des engins de déneigement.



Décisions du conseil

IX – PROJET DE COMPTEUR GAZ COMMUNICANT GAZPAR

Un projet de compteur gaz communicant, lancé par GrDF, vise plusieurs objectifs :

- Améliorer la qualité de la facturation (index réel)
- Développer la maîtrise de la dépense d'énergie (mise à jour fréquente des données permettant une analyse des comparaisons et des conseils)
- Optimiser le réseau de distribution

Le démarrage du déploiement aura lieu fin 2015 pour 150 000 compteurs. L'opération devrait se terminer fin 2022.

GrDF se met en relation avec les collectivités pour :

- Faciliter le déploiement, l'hébergement des concentrateurs sur les bâtiments hauts (mairie ou église)
- Accompagner les citoyens consommateurs vers une utilisation plus efficace de l'énergie, le système offrira un relevé quotidien des consommations sur Internet.

Le compteur GAZPAR équipera 1 million d'abonnés d'ici 2022.

Conséquences de ce nouveau dispositif :

- Surcoût pour le consommateur final : la facture devrait augmenter de 2 euros par an
- Suppression des releveurs donc agent en moins
- Tous les compteurs actuels seront obsolètes, mais non usés



Le Conseil Municipal souhaite inviter un expert de GrDF lors de la prochaine réunion du Conseil afin d'obtenir de plus amples informations et de se prononcer sur son adhésion à la mise en place de ce dispositif.

X – AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE Ad'AP

Le 25 septembre 2013, le Comité Interministériel du handicap a fait le constat que l'échéance du 1^{er} janvier 2015 ne pourra être tenue, du fait du retard accumulé depuis 2005, et retient le principe de compléter par ordonnance la loi du 11 février 2005, pour donner un « second souffle à l'accessibilité ».

Le 25 septembre 2014, le Conseil des Ministres a approuvé le projet d'ordonnance qui rend possible la poursuite de la dynamique par la création d'un nouvel outil : l'Agenda d'Accessibilité Programmée. Cet agenda correspond à un engagement de réaliser les travaux dans un délai déterminé (jusqu'à trois ans), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Un groupement de commandes sera prochainement proposé aux communes par l'Agglomération du Grand Besançon, pour recruter un bureau d'étude expert en accessibilité afin de rédiger les Ad'AP.

XI – POLITIQUE DE LA VILLE

Un contrat de ville définit plusieurs orientations :

- restaurer la tranquillité publique dans les quartiers
- mener une politique de développement volontariste priorisée notamment sur les jeunes publics
- renforcer l'attractivité des quartiers afin de mieux les insérer dans les politiques de l'agglomération et en faire des quartiers comme les autres.



Une implication financière des Collectivités pour soutenir cette politique devra être apportée et conditionnera la participation financière de l'Etat.

XII – TRANSFERT DES POUVOIRS DE « POLICE SPECIALE » DU MAIRE AU PRESIDENT DE LA CAGB

Les lois de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014, et d'accès au logement et à un urba-



nisme rénové du 26 mars 2014, ont modifié les pouvoirs de police entre les maires et les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Ainsi, l'article L.5211-9-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit désormais le transfert automatique des pouvoirs de police spéciale du Maire au Président de l'EPCI dans un certain nombre de domaines qui concernent les compétences communautaires :

- En matière de gestion des déchets
- En matière d'accueil des gens du voyage
- En matière de circulation et de stationnement
- En matière de délivrance des autorisations de stationnement des taxis
- En matière d'habitat



Ces transferts ne manqueront d'induire de lourdes conséquences en termes politiques, juridiques et financières.

M. le Maire exprime sa volonté de conserver les pouvoirs de police spéciale en matière de circulation et de stationnement ainsi qu'en matière d'habitat.

Il se montre par contre favorable au transfert des compétences en matière de gestion des déchets et en matière d'accueil des gens du voyage. Un arrêté du Maire sera pris prochainement à cet effet.

Autres informations concernant l'évolution des compétences de l'Etat et des collectivités territoriales :

A compter du 1 juillet 2015 (Art. 134 de la loi ALUR), les services de l'Etat cesseront d'instruire gratuitement les autorisations d'urbanisme. Des réflexions sont actuellement menées pour mettre en place un service d'instruction au sein de l'Agglomération.

Les communes peuvent transférer au Grand Besançon la compétence urbanisme. Une réflexion sera menée sur la mise en œuvre d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal PLUI. Un débat identifiant les avantages et inconvénients de ce transfert sera organisé au préalable.

XIII – SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE DU DOUBS SYDED

Depuis sa création en 2000, le SYDED est l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité pour les 584 communes du Doubs qui le composent et qui lui ont transféré cette compétence. Le syndicat représente ces collectivités auprès du concessionnaire ErDF chargé de l'exploitation du réseau et responsable du service public associé.

Voici les données spécifiques concernant la commune de Tallenay :

- Nature et description du patrimoine
 - Longueur totale du Réseau Haute Tension HTA : 966 mètres
 - Longueur totale du Réseau Basse Tension BT : 5431 mètres
 - Ancienneté des réseaux : HTA 19 ans et BT 20 ans (la moyenne des communes SYDED étant respectivement de 29 et 26 ans)
 - Poste de transformation HTA/BT : 4
- Qualité de la fourniture d'électricité
 - Continuité de la fourniture : la durée moyenne de coupure en 2012 est de 6 minutes (moyenne SYDED 57 minutes, moyenne nationale 79 minutes)
 - Qualité de la tension : le nombre de clients mal alimentés est nul (total SYDED 1492)
- Usagers, consommation et production d'électricité
- Usagers desservis et tarifs sociaux : le nombre total d'usagers est de 177 dont bénéficiaires du tarif de première Nécessité TPN 1
- Energie distribuée : la puissance souscrite est de 1573 kW et la consommation est de 1 397 065 kWh
- Production locale d'électricité renouvelable : le nombre de producteurs est de 5 (total SYDED 2848)



XIV - SYNDICAT INTERCOMMUNAL AUXON CHATILLON-LE-DUC (SIAC)

Pour information, voici une synthèse pour l'année 2013 :

• Eau potable

- La consommation moyenne par abonnement n'a pas beaucoup bougé : 106 m³
- Le SIAC s'est fixé de renouveler environ 3 km de réseau par an. En 2013, près de 4 km de réseau ont été remplacés.
- Les branchements identifiés en plomb ont tous été remplacés.
- Toutes les analyses de conformité bactériologique et physico-chimique se sont révélées bonnes en 2013.
- Sur la base de 120 m³, la formule d'actualisation du prix de l'eau a abouti à une hausse de 3,04€ TTC (+1,3%)

Assainissement

- En 2013, la station d'épuration de Bonnay a été mise en service en remplacement de celle de Devecey. La facture a augmenté de 8,03 € (+ 3,68%).

Globalement, pour 120 m³, la facture s'élève à 460,66 € TTC au 1^{er} janvier 2014 contre 448,99 € au 1^{er} janvier 2013, soit une hausse globale de 2,46%.



Dossier en étude

- La mise en 2x2 voies de la RN57 est susceptible de démarrer en 2015. Le SIAC est sollicité pour dévoyer à ses frais ses réseaux. Ecole-Valentin et Geneuille verraient leurs réseaux mis en séparatif.
- Après établissement des PLU des 7 communes, le SIAC étudiera les possibilités de desserte des zones à urbaniser.



XV – TRAVAUX

Drainage du cimetière : M LAMIRAULT a repris contact avec l'entreprise FRANZI en charge des travaux pour examiner sur place les solutions à apporter afin de résoudre le problème du drainage actuel qui n'est pas satisfaisant.

Sécurité de la Salle Mollet : suite au passage de la commission de sécurité, certains travaux sont à entreprendre très rapidement. M. LAMIRAULT prendra les dispositions nécessaires.

Eclairage Public : seul un mât d'éclairage public reste à poser par l'entreprise SPIE, à hauteur de la maison de M. et Mme TARDY. A noter que les travaux conduits jusqu'ici ont généré des économies d'énergie. Les factures s'en trouvent allégées.

Entretien du patrimoine communal : les bâtiments publics de la commune (salle Mollet, lavoir, ancienne mairie et église) doivent faire rapidement l'objet de travaux de maintenance et d'embellissement, et que pour ce faire il conviendrait que des moyens techniques et financiers soient mis à disposition des agents communaux.



➤ DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2014/ 45

- ONF - Travaux forestiers : Affouage 2014-2015 Les parcelles prévues pour l'aménagement à exploiter pour l'hiver 2014 sont les n° 3, 6 et 9. Il s'agira de bois façonnés dans les parcelles 3, 6 et 9 sous forme de billes et sur-billes vendues respectivement à un marchand de bois et à la trituration. Les branchages de ces 3 parcelles, ainsi que les arbres et perches de la parcelle 9 seront attribués, après établissement d'un rôle d'affouage et moyennant une taxe de 7€ / stère, aux affouagistes. Les volumes présumés réalisables seront communiqués ultérieurement par l'ONF. Pour l'exploitation des grumes de feuillus (coupe et débardage), le Conseil Municipal décide de confier l'exploitation à l'entreprise SYLVAGEST.
- Le conseil de communauté, par délibération en date du 26 juin 2014, a décidé d'instaurer une **nouvelle aide financière destinée à favoriser l'accession à la propriété dans le Grand Besançon**. Cette aide, dont le montant varie de 5000 à 6000 euros, s'adresse à des ménages primo-arrivants dont les revenus n'excèdent pas les plafonds de ressources fixés par la réglementation



- relative au prêt à taux 0.
- Classement de la commune en zone B2 pour le logement : ce classement permet d'identifier la tension de l'immobilier local, en fonction des offres de logements sur le marché et des demandes. En fonction de ce classement, des aides pourront être apportées pour aider les ménages.
 - SPA : Gestion d'une fourrière pour chiens errants. Etant donné que cette dépense n'a pas été programmée au budget primitif 2014, le conseil décide de ne pas signer cette convention pour le moment.

XVI – QUESTIONS DIVERSES

➤ DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2014/ 46

- Les ordinateurs destinés à la comptabilité publique devront respecter les préconisations liées à la gestion des collectivités et notamment celles liées à E-Magnus (processeur Core i7, mémoire vive 8GO). La commune de Tallenay changera de logiciel au cours du 1^{er} semestre 2015. Ainsi l'acquisition d'un matériel informatique plus performant est nécessaire pour répondre aux évolutions de dématérialisation des données.

Le Conseil Municipal, a décidé à l'unanimité d'acheter le matériel requis et de solliciter une subvention auprès des services de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux DETR à hauteur de 30% du montant HT de la dépense.

- 11/11/2014 : La Cérémonie de Commémoration aura lieu à 11 heures au monument aux morts
- Le repas des Anciens aura lieu le dimanche 7 décembre à 12 heures, salle Charles MOLLET. C'est la commune de Châtillon-le-Duc qui organise cette année ce repas.
- Fleurissement : La commune de Tallenay conserve ses deux fleurs. Les bénévoles souhaitent que de nouvelles bonnes volontés rejoignent l'équipe en place.
- Le Noël des enfants sera organisé le dimanche 14 décembre par l'AVT Association vivre à Tallenay.
- Le Maire et le Conseil Municipal seront heureux de vous convier à la cérémonie des vœux qui aura lieu le vendredi 9 janvier 2015 à 18 heures 30 heures à la salle Mollet.
- Une visite du village sera organisée avec les conseillers en début de mandat et leurs conjoints un dimanche matin prochainement.
- L'entretien du chemin départemental 150 (CD 150) n'a toujours pas été réalisé cette année, ce qui pose un problème de sécurité pour les piétons et les automobilistes. La végétation prolifère dans les fossés, ce qui empêche les eaux de pluie de s'évacuer correctement et ce qui contribue à terme à dégrader la chaussée.



MAIRIE DE TALLENAY
REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 DECEMBRE 2014
COMPTE-RENDU

Présents M. Jean-Yves PRALON, Maire M. Arnaud PERRIN, 1 ^{er} Adjoint M. Christian LAMIRAULT, 2 ^{ème} Adjoint, Mme Isabelle ALLELY, Conseillère Municipale Déléguée Mme Patricia DA COSTA, Conseillère Municipale Déléguée Mme Martine DELAY, Conseillère Municipale Mme Florence NICOLAUD, Conseillère Municipale M. Philippe PICHERY, Conseiller Municipal Mme Judith CHATOT, Conseillère Municipale	Absents excusés : Mme Florence NICOLAUD, Conseillère Municipale
	Absents non excusés : M. Francis VIENNET, Conseiller Municipal
	Secrétaire de séance : M. Christian LAMIRAULT

RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES

I - PROJET DE COMPTEUR GAZ COMMUNICANT

- DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2014/ 47



Madame MONTAGNOLE, de GrDF, est venue expliquer à l'ensemble des membres du Conseil Municipal le projet de Compteur Gaz Communicant appelé GAZPAR :



Depuis plusieurs années, les attentes des clients et des fournisseurs de gaz s'expriment en faveur d'une plus grande fiabilité du comptage, d'une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations et de la mise à disposition de données pour une facturation systématique sur index réels.

Dans le même temps, les progrès technologiques offrent de nouvelles possibilités pour mieux relever la consommation des clients et rapatrier leurs index de consommation.

Ainsi GrDF a mis au point un nouveau type de compteur, le compteur communicant, qui permet d'améliorer la qualité de la facturation et la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels et de développer la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation.

C'est dans ce cadre que la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a proposé de généraliser les compteurs de gaz évolués aux ministres chargés de l'énergie et de la consommation et d'approuver le déploiement généralisé de ces compteurs, baptisés GAZPAR, (délibération de la CRE du 13 juin 2013) Les Ministres concernés ont donné leur accord de principe.

La mise en œuvre de ces compteurs communicants nécessite de poser des concentrateurs (antennes) sur des points hauts.

Dans le cadre du déploiement du dispositif, GrDF demande à la commune de Tallenay son accord pour collaborer à l'hébergement des infrastructures. Le démarrage de cette opération sur le secteur est prévu en 2018.

La commune de Tallenay dispose de 4600 mètres de réseau linéaire soit une valeur patrimoniale de 200 000 euros financée par GrDF.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par **6 voix Pour, 2 Contre, 1 Abstention** :

- de soutenir la démarche de GrDF en acceptant d'héberger ces équipements en toiture d'immeubles communaux
- d'autoriser M. le Maire à signer cette convention et ses annexes.



II – ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE DU SECRETARIAT

- DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2014/ 48

Passage à E- Magnus : convention de mise à disposition des moyens et des services afférente à l'information des collectivités à passer avec le Conseil Général du Doubs

Le maire informe le conseil municipal que le Département, à travers son programme d'action « Doubs 2017 » a confirmé la poursuite de son accompagnement des communes et de leurs groupements dans leur informatisation, dans un objectif de solidarité avec les territoires.

Compte tenu de la fin de vie de la gamme de logiciels déployés actuellement « Wmagnus », la migration vers une nouvelle gamme de logiciels « emagnus » est en cours de déploiement.

Compte tenu des caractéristiques des ordinateurs du secrétariat et la mise en place du protocole PESV2 (dématérialisation des données) par la Direction des Finances Publiques (DRFIP), le Conseil Général a programmé la migration des logiciels de la commune de Tallenay en décembre 2014.

Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention avec le Conseil Général, qui a pour objectif de préciser les conditions et les modalités de mise à disposition des logiciels et des moyens humains.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 9 voix Pour, 0 contre, 0 abstention**, autorise le Maire à signer la convention.

III – RECOURS D'UN PARTICULIER A PROPOS DE L'APPROBATION DU PLU PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LE 3 JUIN 2014

- DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2014/ 49

M. Axel SAILLARD a déposé devant le tribunal administratif de Besançon un recours visant à annuler la délibération du Conseil Municipal du 3 juin 2014 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la commune ;

Considérant qu'il importe d'autoriser Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire ;

Le conseil municipal, après délibération par **9 voix pour, 0 contre, 0 abstention**,

- Autorise Monsieur le Maire à ester en défense dans cette requête introduite devant le Tribunal Administratif de Besançon.

- Désigne Me Catherine SUISSA, Avocate, 23 Rue de la Préfecture 25000 Besançon, pour représenter la commune dans cette instance.

IV – COMPTES-RENDUS DES TRAVAUX DES DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES ET DES COMITES CONSULTATIFS

• **Commission Bois Forêt Urbanisme** animée par M. PERRIN Arnaud

- Cette année, le nombre de lots par affouagiste a été limité à 4. La commune a enregistré 39 inscriptions. Le volume global étant de 200 stères, chaque lot contiendra 5 stères de bois.

Le marquage par l'ONF des lots et leur tirage au sort vont être communiqués rapidement.

- Certains habitants de Tallenay ont signalé des arbres dangereux autour de leurs habitations. Il conviendra de se rapprocher du secrétariat de mairie afin d'inscrire sur un cahier les arbres en question ; une ou deux fois par an, l'ONF pourrait intervenir pour couper ces arbres.

• **Commission Travaux** animée par M. LAMIRAULT Christian

- Bâtiments : fuite à la Petite Mairie
- Église
- Cimetière : les travaux de drainage ont été effectués, il n'y a plus d'eau dans les caveaux



Décisions du conseil

- Trous sur la chaussée aux Vauciels
- Trottoirs couverts de mousse aux endroits ombragés
- Étanchéité du lavoir et problème des algues
- **Commission Communication** animée par Mme DA COSTA Patricia

Les travaux se déroulent dans une ambiance chaleureuse et vous recevrez prochainement dans vos boîtes aux lettres :

- Le Flash Infos de fin d'année
- Le bulletin semestriel paraîtra en début d'année prochaine

V – COMPTE-RENDU DES ACTIONS MENEES PAR LES ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES LOCALES ET LE CCAS

- **Associations** : L'association AC2000 recherche des bénévoles pour la randonnée VTT.
- **CCAS** animée par Mme ALLELY Isabelle



Le CCAS se réunit une fois par mois. Il a créé un guide pour identifier ses missions, ses compétences, et ses actions pour accompagner les personnes.

Mme ALLELY informe que le repas des Anciens s'est très bien passé. Il a coûté 992 euros au CCAS.

VI- CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

- DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2014/ 50

Le contrat Enfance Jeunesse CEJ est arrivé à échéance le 31/12/2013.

Le CEJ est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement et au maintien de l'offre d'accueil et d'activités extrascolaires des enfants.

La commune de Tallenay est liée avec la commune de Châtillon-le-Duc dans le cadre du module 1 : activités extrascolaires.

Le CEJ permet aux communes respectives de bénéficier d'aides financières concernant le fonctionnement des structures d'accueil et de loisirs sans hébergement ALSH.

Le Conseil Municipal, après délibération par **9 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention** accepte à l'unanimité de renouveler ce contrat pour la période 2014-2017 et autorise le Maire à signer la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs.

XVI – QUESTIONS DIVERSES

- La communication du rapport d'activité 2013 du Grand Besançon a été présentée à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.
- Un conseiller municipal propose d'organiser dans la commune l'évacuation des déchets verts 2 fois par an afin de répondre à un besoin des personnes âgées.
- Les décorations de Noël ont été installées dans la commune pour le grand plaisir des petits et des grands. Il est malgré tout regrettable que si peu de personnes se soient mobilisées pour apporter leur aide.



Un nouveau visage en primaire



**Marie Trap-Gentil
a en charge les CM2**

Marie Trap-Gentil est originaire d'Orléans dans le Loiret, ville où elle a fait toutes ses études à l'issue desquelles elle a obtenu un doctorat en biologie. Après avoir donné des cours à l'université de cette même ville, elle a travaillé durant deux ans comme chercheur à l'INRA (Institut National de Recherches Agronomiques) de Rennes en Ile-et-Vilaine. Ensuite, elle a rejoint son époux qui travaille à l'université de Franche-Comté.

Après la naissance d'une petite fille, Marie est rentrée à l'Education nationale. Domiciliée à Etuz (Haute-Saône) et forte d'une expérience aux écoles primaires d'Auxon et de Miserey-Salines, elle aura en charge les CM2 de l'école élémentaire Bellevue.

Dès son arrivée, elle a été chaleureusement accueillie par ses nouveaux collègues. Tous nos vœux à Marie dans sa nouvelle affectation.

Un nouvel enseignant à l'école élémentaire

C'est désormais Christophe Lanoix, à la place d'Alice Flammarion, qui sera présent le lundi ainsi qu'un mercredi sur quatre en complément de service pour remplacer Patrick Bouhelier, pris par ses obligations de directeur.

Christophe, âgé de 44 ans, exerce le reste du temps à l'école élémentaire de Devecey, poste qu'il occupe depuis 2004. Auparavant, il avait enseigné durant trois ans à l'école française de Londres en Angleterre puis deux ans à Pontarlier. A signaler que depuis quelques années, il est arbitre référent au sein du Football-club de Châtillon-le-Duc/Devecey (FCCD) et qu'il réside à Geneuille avec son épouse, professeur des écoles elle aussi, et ses deux enfants.

Bienvenue à Christophe dans sa nouvelle affectation.



**Christophe Lanoix aura
en charge des CP et des CE1**

Forte hausse de fréquentation à la cantine scolaire



Les enfants sont admis dès l'âge de 3 ans

C'est une hausse de près de 20 % par rapport à l'an dernier qui est constatée depuis la rentrée, soit environ une centaine de repas servis chaque jour à la restauration scolaire gérée par l'Association familiale laïque (AFL).

Une progression qui s'explique par l'augmentation des effectifs en école élémentaire (ouverture d'une nouvelle classe à la rentrée), mais également par le très bon accueil réservé aux enfants dès l'âge de 3 ans.

C'est pour eux l'occasion de faire connaissance avec leurs aînés des cours élémentaires. Tous sont pris en charge à 11 h 30, heure de la sortie des classes, jusqu'à 13 h 20 où ils retrouvent leurs camarades dans la cour de récréation avant la reprise des cours. Après le repas, il leur est proposé différentes activités. A signaler que les repas sont livrés par la restauration Tisserand de Montferrand-le-Château.



L'équipe périscolaire fait sa rentrée

Le périscolaire qui compte l'aide aux devoirs et la restauration scolaire a fait sa rentrée pour accueillir des enfants encore plus nombreux cette année. L'équipe animée par Charlotte, directrice, est composée de Céline, Amandine, Dominique, Jean-Baptiste, Marielle et Mathilde.

Par ailleurs, la mairie de Châtillon-le-Duc a mis à leur disposition Chantal et Nathalie. Tous les membres sont diplômés du BAFA ou du CAP petite enfance.

Le périscolaire accueille les enfants des écoles maternelle et élémentaire. Il est géré par l'Association familiale laïque (AFL) et est présidé par Jean-Marie Delachaux.

Contact : 03.81.58.54.64. ou aflchat@orange.fr



Les membres du périscolaire accompagnent les enfants des écoles maternelle et élémentaire

Le Maire à la rencontre de CM2



Le maire Jean-Yves Pralon a répondu aux questions des élèves de CM2 portant sur la citoyenneté

Fils d'une ancienne directrice d'école et maire de Tallenay depuis 1989, c'est avec un plaisir évident que Jean-Yves Pralon a répondu aux questions pertinentes d'un groupe de garçons de CM2, dans le cadre des TAP (Temps d'activités périscolaires).

L'ordre du jour était la citoyenneté ou l'art de bien se comporter vis-à-vis des autres. "Vous êtes les acteurs de votre propre vie, ce ne sont pas les autres, et vous en êtes les ambassadeurs", expliqua M. Pralon en préambule. Remplis de bon sens, n'ayant pas peur de poser certaines questions et d'être affirmatifs sur certains sujets, les enfants se montrèrent à la fois intéressés, loquaces, réceptifs et pas avarés de questions :

"Est-ce qu'un maire est obligé de faire appliquer la citoyenneté ?",

"Êtes-vous content d'être maire ?",

"Le maire c'est comme le président du village", estima Ethan.

Après cette parenthèse sur le rôle du maire, chacun se replongea dans le sujet initial. Marceau se montra tolérant envers "ceux qui parfois font des sottises", et tous abondèrent dans ce sens. "Si tout le monde était parfait, qu'est-ce qu'on s'ennuierait...", lança un autre élève. "On a tous fait un jour ou l'autre des bêtises, par exemple François Hollande a trompé sa femme", fit remarquer Paul. "La peine de mort, ça ne sert à rien, on se débarrasse du problème, mais on ne le résout pas", ajouta Marceau décidément plein de sagesse. On en vint à la conclusion suivante : "Personne n'est mauvais en tout, donc les bons à rien ça n'existe pas...".



Journée "découverte" pour cyclos et marcheurs

C'est sous un ciel gris, mais sans pluie, que 80 cyclos se sont élancés depuis la salle Charles Mollet à la découverte du "Patrimoine du Grand Besançon", nom de la randonnée organisée par l'Association des cyclos de la Dame Blanche. Trois circuits étaient proposés : 45, 85 et 130 km, avec dénivelés selon circuit et ravitaillement.

Jean Latouche, dit "Jeannot la béquille", âgé de 89 ans, venu exprès d'Exincourt, a été à la fois le plus ancien participant, l'attraction et un exemple pour les plus jeunes. En effet, bien ancré sur son vélo "spécial", c'est sans encombre et avec beaucoup de dynamisme qu'il a réalisé le parcours qu'il s'était choisi, voire 85 km.



Jean Latouche, dit Jeannot la béquille " avec son vélo spécial'et entouré de cyclos

A l'arrivée, c'est le club jurassien de Longwy-sur-le-Doubs qui a remporté le challenge du club le plus représenté.

En parallèle, l'Association avait mis en place une randonnée pédestre comprenant deux circuits, 8 et 16 km, qui permettaient d'aller à la rencontre des lieux insolites et touristiques de Châtillon-le-Duc et Tallenay.

Parmi les 35 marcheurs de tous âges qui avaient pris le départ, figuraient Marie et Rose Gaillard, adorables jumelles qui étaient venues de Pirey avec leurs parents, et âgées de pas tout à fait...2 ans !

La cour de l'école transformée



Sur le chantier, Corentin, Jean-Pierre et Théophile (de gauche à droite)

C'est à la demande de Patrick Bouhelier, directeur de l'école, que d'importants travaux de terrassement viennent d'être réalisés au sein de l'école élémentaire. En effet, la cour de récréation possède un prolongement sur une butte agrémentée de quelques arbres. Par temps de pluie et malgré les recommandations qui leur étaient faites, certains élèves rentraient de récréation les pieds couverts de boue, ce qui n'était pas du goût des enseignants et de la femme de ménage. La période estivale a permis de trouver une solution à ce problème. Jean-Pierre, employé municipal, aidé de Théophile et Corentin, deux jeunes étudiants engagés par la municipalité de Châtillon-le-Duc, se sont munis de pelles, de pioches et d'une pelleuse et se sont appliqués à rogner une

partie de la butte afin d'agrandir la cour de récréation. Celle-ci sera séparée de la partie de la butte restante par un mur prolongé d'une porte, et l'accès de ce qui reste de la butte ne sera autorisé que par temps sec.



L'association paroissiale recherche des bénévoles

L'équipe est soudée, dynamique, joyeuse, mais comme dans beaucoup d'associations, la relève se fait attendre.

C'est dans la salle Saint Lazare et en présence du père Etienne Bakissi, prêtre des huit villages de l'Unité pastorale, que l'Association de la paroisse du val de la Dame Blanche a tenu son Assemblée Générale.



Une équipe dévouée et solidaire qui oeuvre pour le bien de tous

Dans son rapport moral, le président Frédéric Tournier a mis l'accent sur toutes les activités réalisées au cours de l'année écoulée avec en point d'orgue la fête de la Saint Lazare qui a connu une légère baisse (136 participants) après l'embellie de la saison précédente. La veillée du 14 août, animée par le père Bakissi et des acteurs locaux, a obtenu un franc succès. Concernant le voyage-pèlerinage à Paray-le-Monial, il a réuni 52 fidèles dont une dizaine appartenant à des Unités voisines.

Parmi d'autres activités, il faut souligner l'aide financière de 1.500 euros apportée par l'Association pour l'achat de la sono de Devecey.

Après le bilan financier présenté par le trésorier Pierre Caplant, il a été fait état des projets pour la prochaine saison. Celle-ci débutera le dimanche 4 janvier, à Geneuille, après la messe, pour la cérémonie des voeux du Nouvel An. Le traditionnel repas de la Saint Lazare a été fixé au dimanche 15 mars à la Maison develçoise. Quant à la veillée mariale du 14 août, elle sera animée par le père Jean Kita, ancien prêtre de la paroisse, et dont c'est l'éternel retour parmi ses "anciennes ouailles". Par ailleurs, un nouveau voyage-pèlerinage est d'ores et déjà programmé. Il aura lieu à Ars, à Citeaux ou à Nevers. Après le renouvellement de deux membres du bureau, tous se sont retrouvés au presbytère pour le verre de l'amitié.

Vacances gourmandes au centre de loisirs



Une vingtaine d'enfants a participé à cette session d'automne

La vingtaine d'enfants participant à cette session au centre de loisirs et organisée par l'AFL n'a pas connu un seul instant d'ennui. Après une initiation à la pâte à sel dans les locaux de l'association, le beau temps aidant, ce fut une balade dans les rues de Châtillon-le-Duc avec une halte, le temps de dire bonjour à quelques chèvres. La pluie arrivant, sous la direction de Charlotte, directrice, Cédric, moniteur, Mathilde et Sylvie, monitrices, peinture, création d'autoportraits à l'aide de magazines, fabrication de personnages avec marrons et glands, ont permis de passer d'agréables moments.

Le thème de la semaine suivante étant "L'éveil au goût", une visite dans une fabrique de chocolat allait de soi avec en complément une séance cuisine afin de confectionner un délicieux moelleux au potiron. La session s'est terminée avec une boum.



Bienvenue aux nouveaux habitants

Vendredi 3 octobre, en soirée, une sympathique cérémonie a réuni dans la salle Charles Mollet à la fois les élus, les nouveaux habitants et les nombreux bénévoles qui oeuvrent au quotidien pour le bien-être de la commune.

Etaient également présents des représentants de plusieurs associations qui comptent de nombreux adeptes parmi les habitants de Tallenay : AC 2000, Association familiale laïque (AFL), Cyclos de la Dame Blanche et Association culturelle Châtillon-le-Duc/Tallenay (ACCT).

Après que Jean-Yves Pralon, premier magistrat de la commune, ait mis l'accent sur l'importance du bénévolat, vocation qui malheureusement se raréfie au fil des ans, en particulier chez les jeunes, un apéritif permit à chacun d'échanger et de faire plus ample connaissance.



Un apéritif a permis à toutes les personnes présentes de faire plus ample connaissance

Séverine et Ludovic



Les époux Barbarossa

Habitants de Tallenay depuis 2011, c'est à Pierrefontaine-lès-Blamont, son village natal, que Séverine Meunier, secrétaire en imagerie médicale, a pris pour époux Ludovic Barbarossa, journaliste-rédacteur-en-chef de " La Terre de chez nous", originaire de Pont-de-Roide.

Tous nos voeux de bonheur aux nouveaux époux qui résident Grande rue au village.

Linnea et Rémy

Ils se sont connus à Paris, mais c'est à Saint-Louis dans l'Etat du Missouri (USA), que Linnea Bruce, originaire de ce pays, chef de projet, et Rémy Mollet, conducteur de train et enfant de Tallenay, ont échangé leur consentement mutuel. Aux Etats-Unis les mariages sont uniquement religieux.

Celui-ci a été célébré par Patricia Cleeland, pasteur de la seconde Eglise presbytérienne, assisté de Steven Hawkes-Teeple, prêtre catholique.

Tous nos voeux de bonheur à ce couple particulièrement charmant et sympathique qui réside à Chantilly dans l'Oise.



Les époux Mollet



Sylvie et Jean-Louis



Les époux Bouillot

C'est avec beaucoup d'émotion que Christian Lamirault, assisté d'Arnaud Perrin, maires adjoints, ont reçu le consentement mutuel de Sylvie Jeunot, vendeuse en boulangerie à Geneuille, et de Jean-Louis Bouillot, buraliste.

Tous nos voeux de bonheur aux nouveaux époux qui résident rue de Longchamp.

Remise du drapeau tricolore au Père Etienne Bakissi

La commémoration du 11 novembre, outre la remise d'une médaille à Roger Dubois, récompensant 31 années de service comme porte-drapeau, a été l'occasion d'un geste très émouvant. En effet, Bernard Bideaux, président du Souvenir français pour le canton de Marchaux, a tenu à remettre un drapeau au Père Etienne Bakissi, prêtre d'origine congolaise, aujourd'hui naturalisé français, qui officie à la demande des anciens combattants lors de toutes les cérémonies officielles.

C'est donc entouré de tous les anciens d'AFN et des porte-drapeaux que ce prêtre patriote a reçu l'emblème de la République.



Le Père Etienne Bakissi a été honoré au cours de la cérémonie du 11 novembre

Les plantations des enfants



C'est avec beaucoup de fierté que les enfants ont présenté le résultat de leurs travaux à leurs parents et aux élus

Composée de bénévoles, la commission fleurissement avait décidé cette année d'intégrer des enfants dans l'équipe pour un projet spécifique. L'aire de jeux "Beau Vallon" avait été choisie pour réserver un espace de plantations à sept enfants de 5 ans.

Au mois de septembre, c'est avec beaucoup de fierté que Diane, Jade, Arthur, Mila, Robin, Jules et Vianney, ont présenté les résultats de leurs travaux à leurs parents et aux élus. Au cours de cette manifestation, tous ont pu déguster les recettes d'Hélène faites maison avec des produits des plantations : gâteaux au chocolat à base d'absinthe, sucettes à la verveine, bonbons à la mélisse, cake à la menthe, au fromage et aux aubergines...



Les TAP à l'heure musicale

Parmi les nombreuses activités proposées dans le cadre des temps d'activités périscolaires (TAP), figure un cours d'éveil musical animé par Hélène Kaempf. Dernièrement, c'est avec des bambous provenant de l'île de la Réunion que des enfants de CE2, une dizaine, s'efforçaient de garder le rythme qu'imposaient les sons d'une guitare.

Comment écrit-on la musique d'une chanson ? Uniquement avec du rythme, c'est ce que Sonia, Anaïs, Alexis, Lou, Gwen-Elouan, Zoé, Manon, Lyasse et les autres ont appris ce jour-là. L'essentiel du travail se porte sur les sons, ceux que l'on peut faire avec son corps : langue, doigts, pieds, bouche, mains.



Les enfants travaillent le rythme avec des bambous

Ne pas confondre avec "faire du bruit" et essayer chaque fois de les adapter à une récitation, un poème, une chanson... Imiter le vent avec sa bouche par exemple. C'est aux enfants de faire travailler leur imagination.

A la découverte de la réserve biologique



Ce dimanche matin, ils étaient une bonne quarantaine, élus et parents accompagnés d'enfants, à s'être retrouvés sur la parking de la mairie pour une visite de la forêt communale organisée par la municipalité et animée par Jean-Paul Grosbois, ancien agent ONF de la commune, aujourd'hui en retraite, mais toujours aussi passionné par tout ce qui concerne le domaine forestier.

Le temps ensoleillé a rendu cette visite particulièrement agréable

Après un passage au lieu-dit les "Morelles" où les attendait une superbe vue dégagée sur le village, le groupe pénétra dans la réserve biologique intégrale d'une superficie d'environ 5 ha située dans la parcelle n° 10.

Parmi les nombreuses découvertes commentées de main de maître par Jean-Paul Grosbois, chacun put admirer en particulier les deux arbres les plus remarquables de la forêt communale, en l'occurrence un alisier torminal ainsi qu'un érable sycomore.

Le retour vers 13 h pour un pique nique au soleil près de la mairie, permit à chacun de commenter cette matinée découverte particulièrement enrichissante.



AVT : une belle fête de Noël

Comme chaque année, l'association "L'Art de Vivre à Tallenay" (AVT) organise le Noël des enfants. Une quarantaine d'enfants étaient présents ce dimanche matin 14 décembre dans la salle Charles Mollet, et bien entendu c'était aux parents d'organiser les réjouissances. Deux ateliers avaient été dressés au milieu de la salle. Celui culinaire permettait aux enfants de s'initier à la confection de petits toasts en forme d'étoile et de sapin destinés à l'apéritif de leurs parents...et aux leurs ! L'atelier fabriquait également des mini-crêpes et du punch pour les enfants tandis que les parents dégusteraient un excellent cidre de Bretagne avec les crêpes. Le second atelier était pour les bricoleurs avec découpage, dessin de motifs de Noël et décoration de tee shirt réalisée au pochoir.



En dessous du sapin de Noël, enfants et parents avaient déposé des jouets qui étaient destinés au Secours Populaire.

A défaut de rennes, c'est en calèche, tirée par Unik un très beau cheval comtois, que le Père Noël est arrivé, provoquant un véritable engouement de la part des enfants qui eurent droit à un tour de calèche à travers le vieux village.

Jacky Roullot



Les Cyclos de la Dame Blanche - année 2013-2014



Pour la saison hivernale 2013-2014, la météo plutôt clémente a permis à nos mordus de vélo d'assouvir leur passion.

Commençant toujours l'année par le traditionnel Tirage des Rois et Prises des licences, nous entrons dans le vif du sujet avec notre Bourse aux vélos du 13 au 15.02.2014. Celle-ci a comblé autant les déposants que les acheteurs : moins de vélocistes, plus de particuliers, atout majeur d'une bourse.

Puis la saison démarre avec la randonnée du Printemps le 15.03.2014. Celle-ci rassemble plus de la moitié du club, accompagnés d'une soixantaine de membres de clubs extérieurs francs-comtois.

Après le 21^{ème} VTT de la Dame Blanche où 25 d'entre nous, accompagnés de leurs épouses ont œuvré en partenariat avec l'AC 2000, notre club accueille le « Critérium régional du jeune cyclo » le 17.05.2014. Aidés de moniteurs et instructeurs fédéraux, ces jeunes, venant principalement de l'ASCAP de Sochaux ou du club de Plasne, ont démontré des capacités de réflexion, de correction face au code de la route, peut-être seront-ils demain nos futurs remplaçants

En préparation de notre séjour annuel, nous nous retrouvons avec les clubs extérieurs de Franche-Comté pour les randonnées habituelles : Longwyenne, Randonnée du Val de Saône, la Guidoline, la Quingéoise, les Balades de l'Ouest, la Tramjurassienne... afin de partager de savoureux moments de convivialité.

Du 07 au 14.06.2014, séjour annuel à Méjannes le Clap (Gard), où certains d'entre nous ont découvert le site et d'autres l'ont retrouvé avec plaisir.

Gorges de l'Ardèche, Bois de Païolive, Cascades du Sautadet, Mont Bouquet, tout un chacun en aura eu pour son plaisir entre plaine et moyenne montagne.

Grosse chaleur, mais entre vélo le matin, piscine l'après-midi, parties de boules le soir, tout le monde est rentré avec des souvenirs heureux plein la tête.

Traditionnellement, notre club organise sa propre randonnée, accueillant les clubs extérieurs. Celle-ci a eu lieu le 31.08.2014. 60 cyclos, 30 marcheurs : bilan un peu mitigé mais que de savoureux moments partagés entre grillades, fous rire ...

Une sortie dans les Vosges, le 16.09.2014, nous a permis de profiter d'une journée automnale magnifique, pour une vingtaine d'entre nous, et de 4 épouses marcheuses.

Du 22.09.2014 au 26.09.2014, un mini-séjour à Semur en Auxois nous permet de découvrir les premiers contreforts du Morvan, avec le site d'Alésia, la découverte du château de Bussy Rabutin ou l'Abbaye de Fontenay. Une mini-route des fromages nous conduit à Epoisses et cerise sur le gâteau, retour par Semur sur la route principale pavée (un exercice pour un futur Paris-Roubaix).

Encore quelques randonnées extérieures, avec entre autres, la 3^{ème} randonnée « Octobre Rose », sur Lons le Saunier, pour la sensibilisation du cancer du sein : sur nos vélos, on se rend compte qu'une bonne santé est primordiale ...

Du 06 au 15.11.2014, 4 membres du club ont eu le plaisir de participer à un rassemblement de près 600 cyclos : 400 Chinois, 200 Français, organisé par la FFCT, sous l'égide du 50^{ème} anniversaire de l'amitié Franco-Chinoise.

La fin de l'année se termine mais les mardis et samedis, le club sillonne toujours nos petites routes tant que la météo est clémente et si le temps est trop mauvais, la marche prend le relais ...



Nicole Mathile



FCCD : de grands changements

Suite à la relégation de l'équipe première en LR 3, la plupart des joueurs cadres ont quitté le club. Ces départs ont été compensés en grande partie par de jeunes joueurs formés au club, partis jouer ailleurs et dont c'est le grand retour. Parmi ceux-ci : Jérémy et Benjamin Lacreuse, Arnold Brou, Yacine Hamouda, Olivier Baudevin, Nicolas et Alexandre Barcarolli. Figurent parmi les autres recrues du Football-club de Châtillon-le-Duc/Devecey : Waccin Aniba (Auxon), Nicolas Coutenay (BRC), Jordan Girardot (Pouilley-les-Vignes). L'encadrement a également fait peau neuve. A commencer par Romain Girardot qui succède à Eric Barbier à la présidence. Ce dernier est néanmoins resté au club et entraîne l'équipe des U 15.

Marie-Louise Renevier a remplacé Judith Chatot à la trésorerie. Jacky Girardot est le nouvel entraîneur de l'équipe première à la place de Cédric Berreur qui avait, il est vrai, assuré un intérim après le retrait de d'Alexandre Casoli. Jacky n'est pas un inconnu pour les locaux, puisqu'il avait déjà entraîné le club de 2005 à 2008 et avait vécu la première année de la fusion entre l' US Devecey et l'USC Châtillon-le-Duc.



*De gauche à droite,
Jacky Girardot, nouvel entraîneur des A,
Romain Girardot, nouveau président,
Nourredine Bouiri qui entraîne l'équipe 2.*

Puis, après une année sabbatique, il avait dirigé Pérouse un an avant d'effectuer trois autres saisons à Pouilley-les-Vignes qu'il avait fait monter en LR 3. Il est aidé dans sa tâche par Stéphane Droz-Vincent et par Nourredine Bouiri qui a en charge l'équipe B.

Jacky Roullot



AFL : une rentrée et un trimestre réussis



Au cours de l'AG de l'AFL, en juin 2014, nous avons présenté 5 projets pour l'année 2014-2015. A la fin de ce 1^{er} trimestre, nous pouvons dire que 4 sur 5 ont été déjà réalisés :

- Ouvrir des ALSH pendant toute la durée des petites vacances : 2 sessions ont eu lieu pendant les vacances de la Toussaint, une sur le thème du goût avec fabrication de pâtisseries et visite de l'établissement « Le Criolo », avec une vingtaine d'enfants ; l'autre sur le thème d'Halloween avec fabrication de décorations, avec une quinzaine d'enfants.

Dates pour les vacances d'hiver :

Du lundi 23 février au 27 février 2015

Du lundi 2 mars au 6 mars 2015.

- Ouvrir la restauration le mercredi midi,
- Mettre en place un ALSH le mercredi après-midi.
Sous la direction de Jean-Baptiste, une vingtaine d'enfants prennent leur repas le mercredi midi, puis une dizaine d'entre eux poursuivent par des activités jusqu'à 18 heures.

- Réussir les TAP (Temps d'Activités Périscolaires)

L'équipe d'animation de l'AFL (salariés et bénévoles) attendait avec quelque inquiétude la rentrée de septembre 2014 ; à la fin de ce 1^{er} trimestre nous pouvons, en toute modestie, être fiers de ce que nous avons mis en place. Les objectifs fixés sont atteints :

Mettre en place des activités variées, tous les jours : activités sportives, artistiques, ludiques, éducation à la citoyenneté, numérique, langues... celles-ci sont en parfait accord avec les recommandations de Monsieur l'Inspecteur d'Académie dans sa lettre de rentrée aux enseignants.

Recruter des animateurs qualifiés. Nous répondons aux obligations fixées par Jeunesse et Sports, à savoir au moins 80 % de personnel qualifié (BAFA, CAP Petite Enfance). Les 20 % restant sont des enseignants avec leurs qualifications spécifiques (informatique, langues, arts plastiques)

Rendre les enfants heureux dans les activités. C'est difficile de quantifier cette appréciation ! Mais, à écouter les parents et observer les enfants dans les divers ateliers, nous ne pouvons guère nous tromper : ils sont heureux et en redemandent !

Atteindre nos objectifs pédagogiques : respect de la vie en collectivité, respect des règles propres aux différentes activités, accepter l'autre inconditionnellement (même s'il ne « réussit » pas par exemple...), enlever tout aspect de compétition et d'évaluation, favoriser la libre expression et l'initiative des enfants.

Nous comptons poursuivre ces 4 points au cours des trimestres à venir.

Le 5^{ème} projet, à savoir la mise en place d'activités pour les ados, est à l'étude pour les vacances prochaines.

Nous avons également atteint nos objectifs pour

- La restauration scolaire : vu l'effectif toujours en augmentation, nous avons mis en place 4 services, afin que les repas restent des moments de calme et de véritable convivialité.
- L'accompagnement à la scolarité : pour la même raison d'effectifs, ce service a été totalement réorganisé, afin d'effectuer une meilleure prise en charge des enfants, en particulier pour l'aide au travail scolaire.

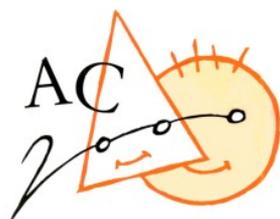


Atelier couture pour les filles de CM2 dans le cadre des TAP

*Pour le CA et tous les animateurs/trices
Jean-Marie Delachaux*



Mot du Président de l'AC2000



CHATILLON-LE-DUC

Nous avons fêté en ce début de saison 2014 – 2015 le quarantième anniversaire de notre association AC 2000. Tout au long de ces 40 ans, les Tallenaysiens ont participé à cette aventure et nous les en remercions. Nous espérons que ces engagements perdurent et que de nouveaux membres et animateurs prennent part à la vie de notre association.

Le VTT de la Dame Blanche était entre autres l'occasion de réunir deux associations de nos deux villages pour la réalisation d'une manifestation importante et connue d'un large public sportif et amateur. Comme rappelé dans la dernière édition de ce journal, je tiens à m'associer aux remerciements adressés par Majid Farkli aux responsables de l'association « Les Cyclos de la Dame Blanche » pour leur dévouement à la préparation et au bon déroulement de cette manifestation. Pour la prochaine édition du VTT de la Dame Blanche, prévue le 12 avril 2015 et organisée par l'AC2000, je renouvelle mon appel aux bénévoles pour nous aider lors de cette journée.

Nous continuons nos échanges avec les associations des communes voisines dans une mutualisation de nos moyens et de manifestations communes. L'idée d'une saison culturelle regroupant plusieurs manifestations sur les différents villages fait son chemin. Cette saison culturelle débiterait dans le dernier trimestre de l'année 2015. Si vous souhaitez vous associer à la programmation, la préparation de cette saison culturelle je vous engage à prendre contact avec notre secrétariat ou directement auprès des membres du conseil d'administration de l'AC 2000.



Je profite de ce mot pour remercier Monsieur le Maire et son conseil municipal de leur invitation à présenter notre association aux nouveaux habitants de Tallenay lors de cette cérémonie.

Au seuil de cette nouvelle année, le conseil d'administration et moi-même vous présentons tous nos vœux pour cette nouvelle année et nous vous invitons le vendredi 23 janvier à partir de 20 heures pour partager la galette des rois.

Sportivement et culturellement bien à vous.

*Pour l'Association AC2000
Le Président
Gilbert CANILLO*



Le repas des anciens, une tradition bien ancrée

Depuis près de trois décennies, les municipalités de Châtillon-le-Duc et Tallenay regroupent leurs aînés pour le traditionnel repas de fin d'année.

A tour de rôle, le CCAS de chaque village se charge de l'organisation. Cette année, c'est Châtillon-le-Duc qui s'y collait et une fois de plus c'est la salle Charles Mollet qui a accueilli les festivités.

L'association "Temps danses" de Besançon avait été recrutée pour l'animation.



Les 130 convives présents ont vécu ces quelques heures sous le charme et le rythme des danses cubaines, tangos argentins, valse, rock... La danse du film "Rabbi Jacob" avec des vêtements de circonstance n'est pas passée inaperçue.



Grâce et souplesse qui se complétaient harmonieusement avec les tenues des danseuses et danseurs ont fait la joie de l'assistance qui a passé un après-midi particulièrement agréable.

Jacky Roullot



VAINQUEURS DU CHALLENGE REGIONAL DE TRIATHLON



Matthieu et Lucas Paccard pratiquent le triathlon depuis cinq ans au club du "Besançon triathlon".

Cette année encore, ils ont brillamment défendu les couleurs de leur club en montant sur le podium à chaque course régionale.

En catégorie minime, Matthieu s'est également illustré au niveau interrégional et national.

En duathlon (3 km de course à pied, 10 km en vélo et 1,5 km en course à pied), il remporte l'épreuve sélective à Châlon-sur-Saône et termine à une très belle quinzième place au championnat de France. En triathlon (400 m de natation, 10 km de vélo et 3 km de course à pied), il a obtenu le titre de vice-champion de France par équipe au championnat de France des ligues. Il a également terminé 3ème de l'épreuve sélective aux championnats de France de triathlon à Montceau-les-Mines, mais malheureusement une grave chute à vélo l'a empêché de défendre ses chances lors de ces championnats minimes.

Il achève une très belle saison en terminant à la première place sur toutes les courses régionales en minimes, 1er à Embrun et 2e à Xonrupt et Gérardmer. Quant à Lucas, encore trop jeune pour disputer les courses nationales, il s'est largement illustré avec une belle régularité sur toutes les courses disputées avec 6 victoires en triathlon (Dôle, Gray, Belfort, Gérardmer, Xonrupt et Montceau-les-Mines) et 5 deuxièmes places. Il remporte très nettement le challenge régional benjamin.

CHARLINE DELAY, CHAMPIONNE DU MONDE DE PARACHUTISME



Mener de front des études de médecine et du sport de haut niveau, tel était le challenge de Charline Delay.

Après avoir pratiqué le handball durant plusieurs années au sein de l'ESB (Entente sportive bison-

tine), Charline a fait un autre grand saut...de parachute cette fois, spécialité voile contact de précision d'atterrissage et de voltige.

Membre à part entière de l'équipe de France B, associée à Cindy Collot, de Fontain, et avec pour vidéoman David Huet, de Devecey, tous trois ont disputé les championnats du monde qui se sont déroulés en août dernier à Banja-Luka, en Bosnie-Herzégovine. Après une remarquable prestation, cette équipe a terminé sur la plus haute marche du podium, devançant respectivement les Australiens et les Américains. A signaler que sur 19 équipes participant à cette compétition, seule la paire française de performers était exclusivement féminine, le vidéoman sautant dans la foulée pour capter les images.

Charline et ses partenaires s'entraînent régulièrement en semaine ou le week-end à La Vèze, sous la direction de Jean-Michel Poulet, directeur technique national.

STÉPHANE CHAMPION DE CYCLO-CROSS



Sportif dans l'âme, en 1990, Stéphane Louison, parce qu'il était instructeur dans l'armée, faisait du sport pratiquement tous les jours. A la "quille", constatant sa bonne forme physique, il a éprouvé le besoin de continuer : course à pied, triathlon puis

VTT, cette dernière discipline pendant 24 ans avec de nombreuses courses gagnées.

C'est presque par hasard que, l'an dernier, il s'est essayé au cyclo-cross. Ce fut en fait une révélation : démarrage rapide et effort soutenu pendant environ 45 minutes sur un circuit gras avec des parties très techniques. Cela lui convenait parfaitement. Sur sept courses disputées, il devait réaliser autant de podiums avec cinq victoires et deux places de second. Cette année, toujours en "pass masters", catégorie au-delà des trente ans, Stéphane, âgé de 44 ans, continue à faire parler la poudre, plutôt la boue des circuits : neuf courses, sept victoires (Arcon, Vesoul, Frotey-lès-Vesoul, Pont-de-Roide, Quintigny, Belfort et dernièrement Ornans) et deux places de second (Montbéliard et Epenoy).

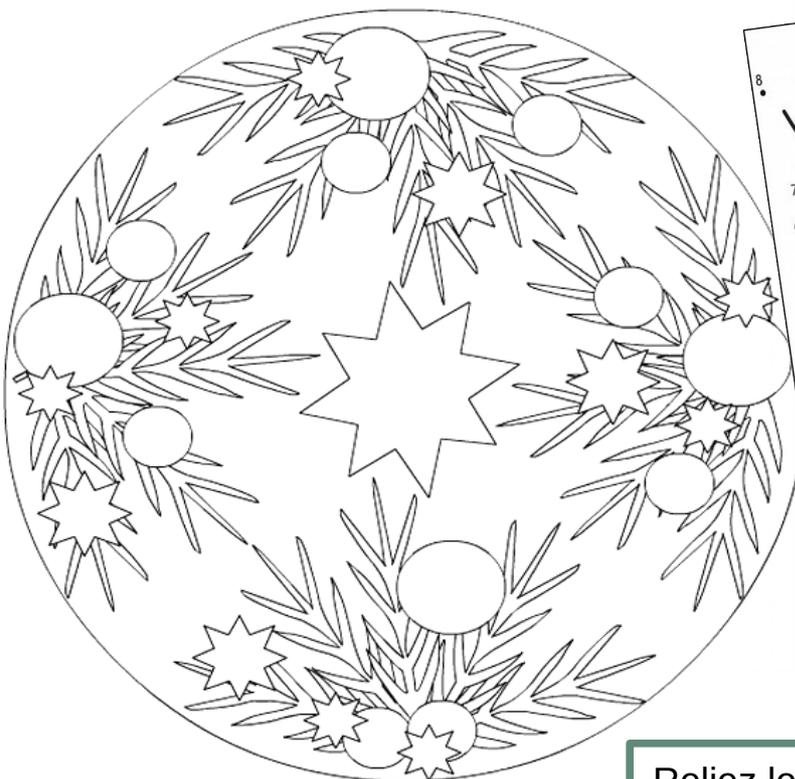
A signaler que Stéphane est actuellement en tête du challenge du Doubs, le grand objectif de sa saison, avec le championnat de Franche-Comté qui s'est déroulé le 7 décembre à Rioz et où il a pris une belle cinquième place.

Jacky Roullot



Petits et grands, coloriez les Mandalas !

Coin Jeu



Reliez les points pour découvrir l'image



Coin cuisine



Recette du pain d'épice tallennaisien !

Ingrédients :

- + 250 g de miel des abeilles de Tallenay
- + 250 g de farine
- + 250 g de marmelade d'oranges
- + 1 œuf
- + 3 c à soupe d'huile
- + Une pincée de sel,
- + ½ verre d'eau
- + ½ sachet de levure chimique
- + Muscade

Mélanger vigoureusement l'ensemble des ingrédients afin d'obtenir une pâte homogène, versez dans un moule à cake, faites cuire au four thermostat 0 °C pendant 2 heures.

I. Maise

Abri à hérissons

Dans ton jardin,
De tes mains,
Cher ami,
Fais-moi un abri.

Tes fraises j'épargnerai,
Mais les limaces
Qui agacent,
Je les mangerai.

Pour mon intimité
Et la douceur l'été,
Réserve moi là-bas
Le houx et l'aucuba.



S'il te plaît,
construis-moi un
abri !

Découpe le bois
Comme ici,
Puis dépose un toit
Contre la pluie.



La découpe
des cageots

De feuilles et de branches,
Recouvre-le,
Que l'hiver, les frimas,
Jamais ne dérangent
Ma petite amie
et future famille.



Entrée de l'abri,
recouvert de feuilles
mortes.



Assemblage des
deux cageots et
d'un toit

Coin brico

Trouve deux cageots,
Un petit et un gros,
Le gros pour le manoir,
Le petit : son couloir.



Filet ou grillage
Plaqueras dessus,
Que vents et orages
s'arrêtent, déçus.

